



## REPUBLIQUE FRANCAISE

## SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

## Procès-Verbal de la Délibération n°B-2016-005

<b>Bureau du :</b> <b>19 octobre 2016</b>	<b>Convoqué le :</b> <b>12 octobre 2016</b>
<b>Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le :</b> <b>21 octobre 2016</b>	<b>Affiché le :</b> .....

Le 19 octobre 2016 à 14h00, se sont réunis au Conseil Départemental 05, à Gap, tous les délégués élus au Bureau du Syndicat Mixte Ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit ».

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD                      disposant de 1 voix
- David GEHANT                        disposant de 1 voix
- Patricia GRANET-BRUNELLO      disposant de 1 voix

Délégués absents :

- Gérard TENOUX                      disposant de 1 voix

Le total des voix est de 3.

Le nombre d'élus délégués présents est de 3 sur un total de 4. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.



Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**TRES HAUT DEBIT**

## **BUREAU**

**Séance du 19 octobre 2016 à 14h00**

### **DELIBERATION N°B-2016-005**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHÉ SUBSÉQUENT CONCLU AVEC INEO (FTTHMS1) PASSÉ EN APPLICATION DE L'ACCORD-CADRE N°2015-ACT-05 (FTTH)**

Le Bureau,

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;*

***Vu** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 76 ;*

***Vu** la délibération n°2015-047 du Comité syndical en date du 05 octobre 2015 ;*

***Vu** la délibération n°B-2016-002 du Bureau en date du 15 mars 2016 ;*

***Vu** le rapport n°B-2016-005.*

**Considérant** que suite à la passation de l'accord-cadre un premier marché subséquent en découlant a été notifié le 07 avril 2016, dont le lot n°1 a été attribué au groupement INEO/AZUR TRAVAUX/EHTP/INEO PCA/LA NOUVELLE SIROLAISE/SAS NICOLO, dont INEO est le mandataire.

**Considérant**, pour rappel, les prestations objet du lot n°1 ce marché :

Briançon + Embrun : 19 215 prises potentielles dont 6 253 en 2016

Nombre de prises mini : 15 000 prises

Nombre de prises maxi : 20 000 prises

**Considérant** les démarches engagées par PACA THD pour positionner le Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Briançon, programmé pour être remis en affermage auprès du délégataire fin 2016, à l'intérieur des locaux du Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) propriété d'Orange.

**Considérant** toutefois que la présence d'amiante dans ce NRA impliquerait des travaux avec des délais de réalisation non compatibles avec les engagements contractuels de PACA THD auprès de son Délégué.

**Considérant** que la solution alternative de pose d'un shelter en extérieur à proximité du NRA a été étudiée, mais qu'elle ne peut être retenue au regard de la situation du quartier en zone de protection du patrimoine UNESCO.

**Considérant** la solution retenue consistant à aménager un local existant loué par la Commune de Briançon, qui hébergera le NRO ainsi que les équipements du sous répartiteur optique (SRO) desservant le quartier.

**Considérant** que cette prestation non prévue initialement vient en remplacement de la fourniture d'un shelter et implique la fixation de prix nouveaux, dont les détails figurent dans l'avenant annexé à la présente délibération.

**Considérant** par conséquent la nécessité de conclure un avenant n°1.

**Considérant** enfin que les modifications apportées sont mineures et ne sont pas susceptibles de modifier l'économie du marché et n'impliquent pas de soumettre l'avenant au vote de la Commission d'appel d'offre.

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** le Bureau de PACA THD approuve les termes l'avenant n°1 au lot n°1 du premier marché subséquent (FTTHMS1) découlant de l'accord-cadre portant sur la réalisation des infrastructures très haut débit sur le périmètre de PACA THD et du SICTIAM (Ftth).

**ARTICLE 2 :** le Bureau autorise Madame la Présidente de PACA THD, ou son représentant, à signer cet avenant.

**Madame la Présidente de PACA THD**

**SIGNÉ**

**Chantal EYMEOD**